



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 5 FÉVRIER 2018, À 20H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #18-24 Procès-verbal du 08-01-2018 Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 8 janvier 2018, tel que rédigé.

Rés. #18-25 Procès-verbal du 22-01-2018 Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 22 janvier 2018, tel que rédigé.

Rés. #18-26 Procès-verbal du 29-01-2018 Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 29 janvier 2018, tel que rédigé.

Période de questions La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h34.

Rés. #18-27 Comptes du mois Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ; Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2018, au montant de 114 568,32 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #18-28 Compte du mois - Règl # 17-714 Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2018 du règlement #17-714 ( décrétant des travaux de revitalisation du coeur du village et prévoyant un emprunt de 464 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 2 178,78 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution  
ou annotation

Certificat de disponibilité

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget de 6 676 400 \$, tel qu' adopté le 22 janvier 2018.



Martin Leith, secrétaire-trésorier

Rés. #18-29  
Ventes pour  
non-  
paiements des  
taxes

Attendu que la municipalité doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, transmettre avant le 20 mars 2018, au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, aux taxes municipales impayées pour les années 2015, 2016 et 2017, avec intérêts et frais courus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Rés. #18-30  
Aide  
financière -  
Rodéo Mont  
Sainte-Anne

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Rodéo Mont-Sainte-Anne;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 5000 \$ à la deuxième édition du Rodéo Mont-Sainte-Anne qui aura lieu du 19 au 22 juillet 2018.

Rés. #18-31  
Demande de  
commandite -  
Arc-en-sons

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que la municipalité fasse paraître une (1) page entière noire et blanche, au coût de 170 \$, dans le programme du 19e spectacle annuel organisé par l'ensemble vocal Arc-en-Sons qui aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2018 à l'école secondaire du Mont-Sté-Anne.

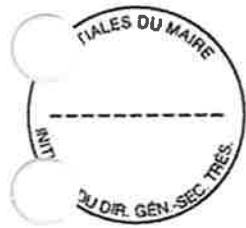
Rés. #18-32  
Souper  
bénéfice -  
Club  
Optimiste

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que la municipalité participe à la 12ème édition du souper bénéfice annuel du Club Optimiste Côte-de-Beaupré qui aura lieu le 3 mars 2018 à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne et réserve une table pour 10 personnes au coût de 250,00 \$.

Rés. #18-33

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

- Acquisition d'équipement d'unité d'urgence  
Que la municipalité acquière des sièges et les fasse installés dans l'unité d'urgence du service des incendies pour un montant maximal de 25 000 \$ incluant les taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur cinq (5) ans.
- Rés. #18-34  
Aide financière à la Corporation Événements d'hiver  
Attendu qu'un nouvel évènement va se produire sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;  
Attendu que la Corporation Événements d'hiver de Québec désire implanter un nouvel évènement de ski de fond amateur sur la Côte-de-Beaupré de style Loppet «grand rassemblement» pour la fin du mois de mars 2018;  
En conséquence:  
Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une aide financière de 7 500 \$ à la Corporation Événements d'hiver de Québec pour l'événement de ski de fond amateur de style Loppet qui aura lieu à la fin du mois de mars 2018 à moins que l'événement n'est pas lieu, ou soit reporté à la saison prochaine.
- Rés. #18-35  
Embauche du coordonnateur du camp de jour  
Attendu que le poste de responsable d'équipe du camp de jour est devenu vacant suite au départ de madame Laurianne Hayes;  
Attendu que le poste a été affiché dans le journal local «Le Sommet» du mois de décembre;  
En conséquence:  
Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;  
Que le conseil municipal engage madame Laurence Tremblay comme responsable d'équipe pour le camp de jour de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges selon la politique d'embauche en vigueur.  
Monsieur Magella Tremblay s'abstient de voter sur cette résolution compte tenu qu'il est directement lié à cette décision.
- Rés. #18-36  
Budget de l'OMH  
Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux approuvent le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 52 634 \$ et des dépenses de 91 607 \$, pour un déficit de 38 973 \$. La contribution de la municipalité est de 10 % du déficit, soit 3 897 \$.
- Rés. #18-37  
Mandat services professionnels pour les plans et devis de la rue des Carouges  
Attendu qu'en 2016, la municipalité est allée en soumission pour l'engagement du professionnel pour préparer les plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de voirie des rangs St-Nicolas et St-Antoine et de la rue des Carouges;  
Attendu que les résidents de la rue des Carouges ont fait des représentations pour que les travaux dans leur rue soient bonifiés pour ajouter le remplacement de l'aqueduc et l'installation de l'égout pluvial et l'éclairage de rue;  
Attendu qu'une consultation a été effectuée auprès des résidents de la rue pour connaître leur intérêt à avoir de l'éclairage de rue et que la majorité a indiqué qu'ils n'en voulaient pas;  
Attendu que l'option #1 qui prévoit l'installation de l'égout pluvial entraînerait des



No de résolution  
ou annotation

coûts importants avec l'installation de conduits supplémentaires, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition d'un terrain et l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques*.

Attendu que l'option #2 qui prévoit la canalisation des fossés présenterait une solution alternative à moindre coût;

Attendu que le remplacement de l'aqueduc, qui date des années 60 est justifié, compte tenu des bris survenus dans cette rue;

Attendu que la soumission demandée pour l'engagement de professionnel ne prévoyait pas l'aqueduc;

Attendu que la firme WSP Canada Inc. qui a obtenu le mandat a effectué les relevés et la mise en plan du profil existant;

Attendu que la proposition d'honoraires supplémentaires demandée par WSP Canada Inc. pour ajouter le remplacement de l'aqueduc sur la rue des Carouges s'élève à 16 800 \$;

Attendu que les ingénieurs ont soumis trois options pour travaux d'égout pluvial de la rue des Carouges:

- Option de base: fossé à ciel ouvert
- Option #1: égout pluvial
- Option #2: canalisations des fossés

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande d'honoraires supplémentaires de WSP Canada Inc. pour préparer les plans et devis de construction de la rue des Carouges, qui inclura le remplacement de l'aqueduc et la canalisation des fossés au montant de 16 800 \$ plus les taxes applicables.

Rés. #18-38  
Mandat  
professionnel  
- bâtiment du  
lac du  
Faubourg

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Magella Tremblay et majoritairement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels d'ingénierie du bâtiment au Lac du Faubourg à la firme Groupe SM pour un montant de 21 270,38 \$ taxes incluses.

Vote

Pour : Louise Thouin, Mélanie Couture-Royer, Suzanne Demers, Denis Roy, Magella Tremblay

Contre : Réjean Morency

Rés. #18-39  
Invitation -  
Entretien des  
plates-bandes

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

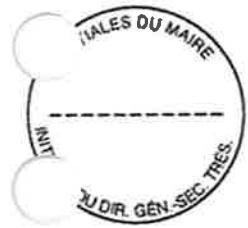
Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour l'entretien des plates-bandes:

- Les Jardins d'Olivier
- Aquabisson

Rés. #18-40  
Demande  
d'aide

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur François Drouin, à



No de résolution  
ou annotation

financière -  
Revitalisation  
du village

déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fonds (partie est) de développement régional de la MRC de la Côte-de-Beaupré pour le projet de *Revitalisation du village et mise en valeur du presbytère et de l'église.*

Rés. #18-41  
Demande de  
retrait de  
l'inventaire du  
patrimoine  
bâti - 1223,  
rang Saint-  
Nicolas

Attendu la demande de retrait du bâtiment complémentaire du 1223, rang St-Nicolas de l'inventaire du patrimoine bâti;

Attendu que l'aspect extérieur du bâtiment a été grandement modifié et ne ressemble plus à l'immeuble original;

Attendu que le revêtement des murs, la fondation de même que la structure de la toiture et le revêtement de la toiture ne sont pas d'origine et ont été refaits;

Attendu qu'une annexe fut ajoutée et que le mur gauche du bâtiment original n'existe plus alors que les parties arrière et avant ont été refaites;

Attendu que deux annexes ont été réalisées changeant de façon importante l'apparence de l'immeuble original;

Attendu que ces travaux ont été réalisés avant l'adoption du règlement sur les PIIA;

Attendu que le représentant ayant réalisé l'inventaire du patrimoine bâti aurait informé le propriétaire que le bâtiment devait être retiré de l'inventaire;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 24 janvier 2018 une recommandation favorable à cette demande de retrait;

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte la demande de retrait du bâtiment complémentaire du 1223, rang St-Nicolas de l'inventaire du patrimoine bâti.

Rés. #18-42  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 24 janvier 2018 des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :



No de résolution  
ou annotation

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
1223, rang St-Nicolas	Rénovation d'un bâtiment complémentaire	#18-3
117, rue Nagano	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#18-4
40, rue du Flanc	Rénovation	#18-5
5770, avenue Royale	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#18-6
77, rue des Cigales	Construction résidence unifamiliale isolée	#18-7

Une condition particulière est exigée pour le permis suivant :

- 40, rue du Flanc : les travaux soient réalisés conformément aux plans du SARP approuvé.

Rés. #18-43  
Modification de plan 65 à 99, rue de la Tourbe

Attendu la résolution # 17-228 du conseil municipal refusant la demande de permis pour la rénovation du 65 au 99, rue de la Tourbe;

Attendu la résolution # 17-248 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la rénovation du 65 au 99, rue de la Tourbe;

Attendu la demande de modification au plan de construction du bâtiment du 65 au 99, rue de la Tourbe, soit pour la présence de portes pleines peintes en noir plutôt que la présence de portes avec fenêtre de teinte rougeâtre;

Attendu que la zone H3-140 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis le 24 janvier 2018 une recommandation favorable à cette demande de modification;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande de modification au plan de construction du bâtiment situé du 65 au 99, rue de la Tourbe, soit pour la présence de portes pleines peintes en noir plutôt que la présence de portes avec fenêtre de teinte rougeâtre.

Rés. #18-44  
Demande de modification de zonage - lot 489-P et 486-P

Attendu la demande de modification au zonage visant à permettre un développement résidentiel sur les lots 489-P et 486-P;

Attendu qu'il est souhaité de consolider préalablement le développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain notamment les lots vacants situés dans les secteurs en construction;

Attendu que dans une perspective de développement durable, il est préférable de favoriser un développement résidentiel avec la présence des services d'aqueduc et



No de résolution  
ou annotation

d'égout;

Attendu que le sol dans le secteur permet facilement l'aménagement des services d'aqueduc et d'égout;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 24 janvier 2018 une recommandation défavorable à cette demande de modification;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux refusent la demande de modification réglementaire afin de permettre un développement résidentiel sur les lots 489-P et 486-P.

Rés. #18-45  
Nomination  
citoyens CCU

Attendu que les dispositions du règlement #15-678 concernant le comité consultatif d'urbanisme que la formation du comité inclut deux membres du conseil et cinq résidents de la municipalité;

Attendu que la durée du mandat des résidents est fixée à deux ans et se renouvelle automatiquement en janvier à moins que le conseil ne décide de remplacer un ou des membres;

Attendu que la situation de certains membres doit être régularisée;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux:

- prolonge le mandat de monsieur Francis Flynn jusqu'en février 2019
- nomme madame, Hélène Cloutier, citoyenne, comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme.
- prolonge le mandat de monsieur Magella Paradis jusqu'en février 2020.

Rés. #18-46  
Adoption  
Règl. #17-727

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-727 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #18-47  
Adoption  
Règl. #18-729

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #18-729 décrétant des travaux de réfection de voirie du rang Saint-Antoine, entre le 673 et 853, et prévoyant un emprunt de 477 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #18-48  
Adoption  
Règl. #18-730

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #18-730 décrétant des travaux d'aménagement du parc du Faubourg Olympique et prévoyant un emprunt de 774 000\$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.



No de résolution  
ou annotation

**Vote**

Pour : Louise Thouin, Mélanie Couture-Royer, Suzanne Demers, Denis Roy, Magella Tremblay  
Contre : Réjean Morency

Rés. #18-49  
Rapport  
d'incendie  
2017

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

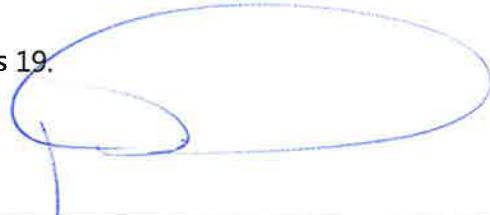
Que le Conseil municipal adopte le rapport d'activité du service incendie pour l'année 2017.

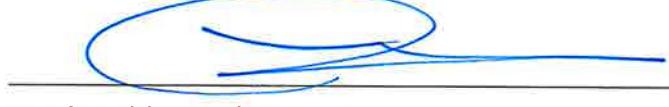
Période de  
questions

La période de questions débute à 21h05 et se termine à 21h19.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 21 heures 19.

  
Parise Cormier, mairesse

  
Martin Leith, secrétaire-trésorier